





CAHIER DE RECHERCHE Chaire ESS-UGE

Numéro 2020-02

La grande entreprise dans les communs sociaux : l'exemple de la coopérative agricole Carrefour Vărăști en Roumanie

Gheorghe Ciascai (Université Chrétienne Dimitrie Cantemir, Bucarest) Hervé Defalvard (Erudite, Chaire ESS-UGE)

Introduction

Notre travail s'inscrit dans le vaste courant de recherches sur les communs qui, en France, a connu un accélérateur suite notamment au prix Nobel d'économie reçu par Elinor Ostrom en 2009 pour ses travaux sur les communs[2]. Parmi les publications collectives récentes, on citera Le Dictionnaire des biens communs (2017), Vers une République des biens communs (2018) et L'alternative du Commun (2019). Plus précisément, notre recherche appartient aux travaux qui abordent les communs sous l'angle de l'économie sociale et solidaire. Cette dernière appellation, née en France au début du XXIe siècle, recouvre des réalités sociales qui Incluent les acteurs historiques de l'économie non lucrative (les associations, les mutuelles, les coopératives, les fondations), mais aussi les dépasse de deux manières. En effet, depuis la loi sur l'économie sociale et solidaire de juillet 2014, sa définition étend celle-ci aux entreprises qui, en dehors de ces statuts historiques, poursuivent en plus du profit un but social, ont une gouvernance démocratique ou participative et se contraignent à une lucrativité imitée. Cette loi a aussi élargi la définition de l'ESS au-delà d'un seul mode d'entreprendre particulier pour l'associer à un mode de développement économique. Cette dernière extension nous intéresse dans la mesure où elle ouvre, pour l'économie sociale et solidaire, la possibilité de porter une autre économie basée sur un développement local des territoires à la fois durable et solidaire. Afin de donner une perspective théorique à cette définition associant l'économie sociale et solidaire à un mode de développement local, inclusif et durable, nous avons développé le modèle des communs sociaux (Defalvard, 2017).

Dans la présente recherche, nous abordons une dimension souvent absente des communs qui est celle de la grande entreprise. En effet, les communs sont, à la suite d'Ostrom (1990), présentés comme un mode d'allocation des ressources différent de celui du marché, d'une part, et de celui de l'Etat, d'autre part. Ne reposant ni sur le marché ni sur l'Etat, les communs sont associés à l'autogouvernement d'une communauté qui organise via un système de règles et de droits la durabilité de la ressource pour ses membres. La grande entreprise n'y intervient généralement pas alors qu'elle est, au contraire, l'acteur roi des marchés mondialisés et qu'elle est souvent un acteur lié à l'Etat à travers des marchés publics comme dans le secteur de l'eau avec Suez ou Véolia. Mieux, les communs se conçoivent bien souvent comme une alternative aux marchés mondialisés et à l'Etat (cf. Rendueles, Subirats, 2019). Aussi, notre recherche en s'intéressant à un exemple de commun dans lequel la grande entreprise joue un rôle essentiel, soulève une sorte de paradoxe pour les communs.

^[1] Nous remercions le rapporteur pour ses remarques sur notre texte, car elles nous ont permis de l'améliorer par l'apport de précisions très utiles.

^[2] Ce prix Nobel d'économie, créé en 1969, est en fait le prix de la Banque de Suède décerné en la mémoire d'Alfred Nobel. Elinor Ostrom, qui a fait sa thèse en sciences politiques après avoir vu son sujet être refusé en sciences économiques (Fontaine, 2019), fut la première femme lauréate.

Après avoir rappelé, dans une première partie, le modèle des communs sociaux, nous aborderons dans une deuxième partie un exemple de commun social dans lequel la grande entreprise Carrefour joue un rôle structurant. Nous montrerons précisément en quoi la coopérative agricole Carrefour Vărăști en Roumanie constitue un commun autour de la ressource alimentaire et le rôle qu'y joue cette grande entreprise. Enfin, dans une troisième partie, nous expliciterons la caractéristique particulière que la participation d'une grande entreprise donne aux communs sociaux. Cette caractéristique renvoie au translocalisme des communs de territoire. Ainsi, via la grande entreprise Carrefour, la communauté

des acteurs de Vărăşti autour de sa coopérative, est en lien avec des échelles extralocales : celle des consommateurs des magasins Carrefour de Bucarest ainsi que d'autres régions de Roumanie ; mais aussi celle de la RSE de Carrefour qui, du fait de sa dimension multinationale, la projette sur un espace mondial. Ici, nous retrouverons le paradoxe du rôle de la grande entreprise dans un commun sur lequel nous conclurons.

1/ Communs sociaux et grande entreprise

A partir de l'hypothèse que certaines des réalités de l'économie sociale et solidaire s'apparentent à des communs, nous avons, pour en explorer la pertinence, proposé de développer le modèle des communs sociaux.

1.1 Le modèle des communs sociaux

Il est devenu habituel dans leur filiation ostromienne de définir les communs par l'addition de trois critères. Dans cette voie, un commun c'est 1) la mise ou la production en commun d'une ressource 2) à travers un système de règles et de droits dans lequel le droit d'usage de ou d'accès à la ressource par les membres du commun est fondamental ou prioritaire 3) et autogouverné par une communauté qui définit notamment les modalités de contrôle et de gestion des conflits. Cette définition permet de donner une structure de base aux communs, qui évite l'écueil d'en faire une catégorie fourre-tout tout en la distinguant aussi du concept de bien commun. Cette structure de base n'interdit pas aux réalités qui en relèvent d'être pour chacune singulière.

Le modèle des communs sociaux ajoute à cette structure de base d'autres caractéristiques qui sont empruntées à la théorie de la justice d'Amartya Sen (2010). La première caractéristique ajoutée est qu'à ces ressources est associé un droit universel d'accès. Ainsi, les ressources des communs sociaux se rapprochent de la définition des biens communs sociaux que l'on rencontre dans la tradition italienne des beni communi qui les apparentent aux biens fondamentaux pour mener une vie bonne (Barsani, 2011).

L'éducation, la santé, la culture, l'habitat, l'énergie durable, l'alimentation, l'emploi, la mobilité sont autant de ressources auxquelles les communs sociaux attachent un droit d'accès universel. La deuxième caractéristique est que les communs sociaux opèrent une transformation de ce droit universel en un droit concret, réel à travers une conversion démocratique. La manière dont les personnes construisent collectivement la possibilité de l'usage de la ressource requiert une prise de parole de chacune et de chacun des membres du commun. Il est alors évident que tous les communs obéissant aux trois premiers critères ne sont pas des communs sociaux soit parce qu'ils ne portent pas un universalisme des droits et, en particulier, du droit d'usage de telle ou telle ressource, soit parce qu'ils ne reposent pas sur une gouvernance démocratique locale qui seule permet la transformation démocratique du droit universel d'usage en un droit concret. Ce dernier point appelle une nouvelle construction institutionnelle du droit (Gutwirth, 2018) dont le municipalisme est un premier exemple (Rendueles et Subirats, 2019).

Certaines des réalités de l'économie sociale et solidaire s'approchent plus ou moins de notre modèle normatif des communs sociaux (Defalvard, 2020). Si les communs sociaux sont le plus souvent des réalités adossées à une communauté locale fondée sur l'interconnaissance, ils ne s'y limitent pas. Surtout lorsque la ressource en jeu est la connaissance comme dans l'exemple de Wikipédia. Dans cet exemple, l'association Wikipédia France par l'organisation d'une communauté virtuelle de contributrices et contributeurs, habitant le village global, rend possible un usage universel de la connaissance. Les communs numériques ont pour certains d'entre eux l'autre particularité de faire intervenir dans leur fonctionnement des grandes entreprises : ainsi le noyau Linux est un code écrit par des salariés des grandes entreprises de l'économie numérique : Intel, Samsung, Google, etc. (Broca, Moreau, 2017).

1.2 Quelle place pour la grande entreprise dans les communs sociaux ?

Nous avons, dans un article précédent (Defalvard, Fontaine, 2018), abordé la place des collectivités locales dans les communs sociaux en considérant les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE). Ces derniers ont été définis par la loi relative à l'ESS de juillet 2014 comme des partenariats entre des acteurs de l'économie sociale et solidaire, des entreprises classiques et d'autres acteurs du territoire dans le but de développer des stratégies communes de développement local et durable. Participant d'un nouveau modèle de développement local, les PTCE comprennent assez naturellement parmi leurs acteurs les collectivités territoriales. De ce point de vue, les sociétés coopératives d'intérêt collectif, en permettant aux collectivités territoriales d'être partie prenante du capital et de la gouvernance de la coopérative, sont un judicieux véhicule juridique de cette alliance entre collectivités territoriales et économie sociale et solidaire pour un mode de développement durable et solidaire des territoires (Draperi et Margedo, 2016). Mais qu'en est-il de la place des grandes entreprises dans les communs sociaux ?

Nous devons commencer par souligner que communs sociaux et grande entreprise se déclinent le plus souvent sous la forme d'une opposition. Ainsi, dans deux exemples de communs sociaux, celui de la plateforme associative de circuit-courts Echanges paysans dans les Hautes Alpes et celui du parc éolien citoyen de Bégannes en Bretagne, leur émergence s'est faite contre la grande entreprise. Pour le premier, contre la multinationale Nestlé qui, en achetant le litre de lait à 29 centimes d'euros, ne permet pas aux agriculteurs de vivre de leur activité. Pour le second, contre l'ancienne entreprise publique EDF devenue Enedis et son monopole de l'énergie nucléaire.

Dans le modèle ostromien des communs, la notion d'institution polycentrique est une première manière d'aborder la possibilité pour la grande entreprise de participer à un commun. Dans sa conférence donnée à l'occasion de la remise de son prix Nobel et révisée, Ostrom (2011) insiste sur la dimension de système complexe que les communs recouvrent. Critiquant les modèles idéologiques unificateurs aussi bien du marché que de l'Etat, l'analyse des communs doit selon elle nous conduire à « nous demander comment des institutions polycentriques peuvent favoriser ou décourager l'innovation, l'apprentissage, l'adaptation, la fiabilité, le niveau de coopération des participants, et l'accomplissement de résultats plus efficaces, équitables et durables à des échelles multiples » (p. 59-60). La participation de la grande entreprise à un commun complexifie son architecture de base parce qu'elle ajoute un centre de décision qui est lui-même pris dans un système complexe et l'ouvre à des échelles très larges. Cette complexité comme le note Ostrom est, en effet, liée aux échelles différentes auxquelles un commun peut renvoyer à travers des communs enchâssés.

Nous ajouterons une deuxième manière d'aborder le rôle de la grande entreprise dans les communs sociaux à travers l'analyse du translocalisme de ces derniers. Ce translocalisme recouvre la propriété que les communs sociaux ont de relier les solidarités locales qu'ils construisent autour de l'accès à une ressource à des échelles extra-locales de solidarité jusque et y compris à des échelles mondiales. Cette structure translocale des communs sociaux est aujourd'hui favorisée par des vecteurs tels que le numérique, l'écologique ou le démocratique (Defalvard, 2020). De par sa structure multi-échelles, la grande entreprise est susceptible lorsqu'elle participe à des communs sociaux de contribuer à la mise en place de leur structure translocale. C'est pour nous une manière de sortir par le haut du paradoxe posé par la conjonction des communs sociaux et de la grande entreprise tout en nous interrogeant sur sa possibilité comme nous allons le faire dans le cas considéré avec la multinationale Carrefour.

2/ Un commun social avec la coopérative Carrefour Vărăști en Roumanie

Notre exemple nous transporte dans le contexte social de la Roumanie marqué par un renouveau de l'économie sociale autour de l'entrepreneuriat social. Ce renouveau s'est également traduit par une loi sur l'économie sociale adoptée en juillet 2015 après de longs débats (Dragan, 2016). Mais ce renouveau ne saurait faire oublier le rejet de certaines formes d'économie sociale et solidaire et, tout particulièrement, des coopératives agricoles qui rappellent encore aujourd'hui les coopératives imposées par la force par le régime communiste à travers le double phénomène d'expropriation et de collectivisation. La plupart des coopératives agricoles roumaines n'ont d'ailleurs pas survécu au choc du postcommunisme face à la rancœur des paysans qui ont voulu récupérer les pertes subies lors de la collectivisation. C'est pourquoi la création récente de la coopérative agricole Carrefour Vărăști est un phénomène insolite à un double titre : d'abord parce qu'elle redonne une actualité à une réalité largement encore décriée, ensuite parce qu'elle associe des petits producteurs de Vărăști à Carrefour Roumanie, l'une des filiales de la tentaculaire multinationale française. Notre objet dans cette deuxième partie est de montrer dans quelle mesure cette improbable association fait émerger un commun social autour de la ressource alimentaire sur le territoire de Vărăști.

Indiquons auparavant que par rapport aux communs, il existe également en Roumanie un intérêt pour ce courant de recherche. L'ouvrage phare d'Ostrom (1990) fut traduit en roumain en 2007, soit deux ans avant la réception de son prix Nobel. Depuis, les communs et les idées d'Ostrom font en Roumanie l'objet d'un intérêt pour différentes sciences humaines et sociales grâce aux efforts du professeur Dragos Paul Aligica de l'Université de Bucarest et ancien doctorant d'Elinor Ostrom à l'Université Bloomington d'Indiana ainsi qu'aux démarches du Centre d'Analyse et Développement Institutionnel de Bucarest dont Elinor Ostrom a été membre du Conseil consultatif.

Commençons donc par décrire cette coopérative agricole Carrefour Vărăşti avant d'en proposer une analyse sous l'angle des communs sociaux.

2.1 La coopérative agricole Carrefour Vărăști

La coopérative Carrefour Vărăşti est créée en 2017 par l'association de cinq sociétaires à son capital, quatre agriculteurs du village de Vărăşti (6081 habitants selon le recensement 2011), situé au sud de Bucarest dans la plaine du Danube, et Carrefour Roumanie, la filiale roumaine du groupe Carrrefour. Cette création s'est faite en vertu des lois roumaines sur les coopératives, la loi 566/2004 sur les coopératives agricoles ultérieurement complétée par la loi 164/2016. Une première présentation peut en être faite à partir des intérêts de ses deux parties prenantes qui ont convergé pour créer cette coopérative agricole associant David et Goliath.

Pour les quatre sociétaires petits agriculteurs de Vărăşti, les raisons avancées par l'un d'eux lors des entretiens réalisés sur le site de la coopérative sont de plusieurs ordres. Elles renvoient d'abord aux difficultés rencontrées par les producteurs locaux de Vărăşti quant à leurs débouchés traditionnels, c'est-à-dire le marché en gros et les marchés paysans de Bucarest. Pour ces derniers, ces difficultés sont liées au faible volume de la demande et à ses variations qui en découlent. Pour le marché en gros, elles sont de nature différente car elles mettent en cause le comportement de l'ancien intermédiaire entre Carrefour et les acteurs locaux, concernant principalement le paiement des légumes livrés qui arrivait avec retard et, parfois, pas du tout. Nous retrouvons ici l'une des trois caractéristiques des coopératives mises en avant par Charles Gide qu'il appelait l'émancipation économique et qui passait par la suppression des intermédiaires. En contrepartie, l'avantage de la coopérative Carrefour Vărăşti, du moins telle qu'elle a été conçue, assure aux producteurs locaux une sûreté de leurs débouchés et une stabilité de leur revenu.

Pour Carrefour Roumanie, l'intérêt de la coopérative de Vărăşti tel qu'il se trouve exprimé par les hauts responsables de Carrefour sur leur site internet, est qu'elle permet « une démarche plus équitable entre ces petits producteurs et Carrefour ». Nous rencontrons ici un argument de type responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) teintée de commerce équitable. Le directeur général, Jean-Baptiste Dernoncourt, a également mentionné la bonne réputation et la tradition des agriculteurs de Vărăşti qui étaient déjà des fournisseurs constants en légumes des magasins Carrefour en Roumanie. Il a également ajouté que cette coopération locale favorise un approvisionnement en produits frais locaux et évite le recours aux importations. Enfin ce haut dirigeant de Carrefour en Roumanie a aussi parlé d'un modèle approprié au développement des petites entreprises agricoles en Roumanie d'après les modèles existants en France et en Espagne (S-a lansat cooperativa, 2017).

Après cette première présentation qui montre les raisons qui ont présidé à son origine, comment fonctionne concrètement la coopérative de Vărăşti. A partir d'un entrepôt construit à Vărăşti, qui est la propriété collective de la coopérative, les légumes frais qui y sont quotidiennement acheminés par 80 petits agriculteurs du territoire, dont les quatre sociétaires, partent chaque matin dans deux ou trois camions vers l'entrepôt central de Carrefour puis vers les hyper-marchés Carrefour de Bucarest et du pays (Carrefour Roumanie, 2017). La coopérative fonctionne quasiment toute l'année sauf une interruption prévue en février en raison de température trop froide pour une culture sous des serres non chauffées. Les deux hivers de 2018 et 2019 ont été suffisamment doux pour que cette fermeture prévue n'ait pas été mise en œuvre. Les prévisions de Carrefour étaient au départ de 5 000 tonnes par an de légumes frais accueillis et distribués. Pour la première année 2017, la coopérative a eu une activité de 3 300 tonnes pour un chiffre d'affaire de trois millions d'euros fiscalisés[3]. Ce dernier pour l'année 2018 a doublé pour atteindre 6,5 millions d'euros selon les informations données par l'un des sociétaires agriculteurs interviewé, dépassant les prévisions initiales[4].

2.2 Emergence d'un commun social de territoire

Dans quelle mesure la coopérative agricole Carrefour Vărăști est au cœur d'un commun social autour de la ressource alimentaire ?

Elle vérifie tout d'abord le premier critère du commun avec la mise en commun de l'entrepôt pour la distribution des légumes frais au sein de la coopérative agricole. En amont de cette mise en commun, comme l'a précisé dans un interview Dorel Buturuga (Gimbasanu, 2017), l'un des quatre sociétaires, la responsabilité de la production revient aux petits agriculteurs qui sont individuellement propriétaires de leur terre : le financement, les terrains, la technologie, les graines, les équipements, l'irrigation, le travail..., etc. La mise en commun de l'entrepôt se fait à travers un système de droits distribués qui nous conduit à aborder le deuxième critère. Mais auparavant précisons que le terrain sur lequel a été construit l'entrepôt a été mis à disposition par l'un des quatre agriculteurs sociétaires et que Carrefour a réalisé l'investissement pour construire le bâtiment de 300 m2dont nous estimons le coût à 100000 euros.

^[3] Entretien de G. Ciascai en 2018 avec des fermiers de Varasti et avec des administrateurs de la coopérative agricole Carrefour Varasti.

^[4] Entretien de G. Ciascaien 2019 avec des administrateurs de la coopérative.

La coopérative agricole Carrefour Vărăști est au centre d'un système de droits distribués et de devoirs aussi sur la base de la mise en commun de l'entrepôt. Les cinq sociétaires ont un droit de propriété collective, de gestion et de cession sur l'entrepôt, alors que les quatre agriculteurs sociétaires et les 80 petits agriculteurs de Vărăști non sociétaires ont un droit d'accès à l'entrepôt pour y acheminer et vendre leur production. Ce droit d'accès est inscrit dans un système de règles et de devoirs qui font de ces petits agriculteurs des commoneurs. Ces derniers ont le droit d'accès au dépôt de Carrefour Vărăști qui les autorise à vendre leurs légumes frais selon un accord préalable (flexible, non-juridique) avec la coopérative. Cet accord concerne d'abord la qualité des produits frais cultivé selon des techniques traditionnelles sans engrais chimiques en excès et avec un niveau admis de pesticide ; il porte ensuite sur la quantité et le type de légumes fournis, qui sont établis de manière périodique tous les deux mois et dont voici la liste : oignons, ails, salade, courgette, céleri, aneth, persil, livèche, tomates, épinard, haricot, aubergine, choufleur, choux et radis. Cet accord sur la qualité et les quantités est annuel. Enfin, sous ces conditions, les agriculteurs seront rémunérés à un tarif par quantité qui est fixé de manière hebdomadaire.

Ces deux premiers critères dessinent un commun de territoire qui comprend deux cercles, celui des cinq sociétaires de la coopérative et celui des 80 producteurs qui sur leur 60 ha de terrain en propriété privée, dont 15 ha de serres, cultivent les légumes frais (Gimbasanu, 2017). Ce second cercle dans un deuxième temps a été élargi à 12 producteurs sur 100 ha en 2019 (Ciascai, 2019).

Le troisième critère est celui de l'autogouvernement du commun au sens d'Ostrom dont ni le marché, ni l'Etat ne fixe les règles. Cet autogouvernement se réalise au sein de la coopérative entre ses cinq sociétaires qui en ont proposé et défini les règles. Le contrôle de qualité et du respect des critères écologiques est fait par les trois administrateurs de la coopérative (deux fermiers sociétaires et un représentant de Carrefour).

Mais plus qu'un commun à Vărăşti, l'écosystème généré par la coopérative compose un commun social alimentaire. Avec le caractère universel d'une alimentation saine, le commun s'élargit à un nouveau territoire, celui des consommateurs de Roumanie qui ont accès aux magasins que Carrefour y a implantés. Il s'agit bien ici de construire un système territorialisé alimentaire qui a des vertus du point de vue d'une alimentation saine. Nous commençons à découvrir une institution complexe dans laquelle Carrefour joue un rôle décisif.

Qu'en est-il de sa vertu démocratique ? Nous avons vu que dans la structure de base du commun social, celle-ci tient à son ouverture à la prise de parole de tous. Dans un premier temps, cette parole est réservée aux cinq sociétaires qui ont des droits dont ils sont les seuls décisionnaires. Nous avons donc un autogourvenement non démocratique mais dont le caractère non démocratique doit être tempéré. D'une part, parce que l'accord avec les 80 agriculteurs a fait l'objet de discussion. D'autre part, parce que la dynamique de la coopérative Carrefour Vărăști montre une ouverture à un double niveau : ouverture en projet du sociétariat avec l'inclusion souhaitée de cinq nouveaux petits agriculteurs parmi les sociétaires et ouverture vers des fournisseurs d'autres villages voisins[5] (Ciascai, 2018).

3/ Un commun polycentrique et translocal via la grande entreprise Carrefour

Dans cette troisième partie, nous nous interrogeons sur la place de la grande entreprise Carrefour dans ce commun de territoire qui s'approche d'un commun social. Nous le ferons sous deux angles différents, celui ostromien de l'institution polycentrique et celui du translocalisme des communs. Puis nous aborderons le paradoxe que soulève la place et le rôle de la grande entreprise dans un commun social de territoire au travers des critiques qui lui sont adressées.

3.1 L'institution polycentrique du commun de Vărăști

Afin de considérer le polycentrisme associé à la présence de la filiale roumaine de Carrefour dans le commun de Vărăşti, il convient d'introduire un acteur jusqu'ici passé sous silence qui n'est autre que l'acteur public. Et dans ce scénario, cet acteur a deux visages, celui de l'Etat roumain et celui de la municipalité de Vărăşti.

Pour l'Etat roumain, sa loi 150/2016 sur la chaine courte d'approvisionnement avec des produits agricoles locaux a joué un rôle décisif dans l'émergence de la coopérative agricole Carrefour Vărăști comme l'a reconnu le directeur de l'approvisionnement légumes et fruits chez Carrefour Roumanie, Silviu Diaconu, lors de son inauguration («Premiera mondiala... », 2017). Ce dernier a implicitement reconnu que la coopérative Carrefour Vărăști permettait à Carrefour de se mettre en conformité avec cette loi. Cette dernière, précisons-le, fut adoptée pour répondre à un mouvement de mécontentement des producteurs agricoles roumains entravés dans leur accès au réseau de la grande distribution. Si la structure de base des communs repose bien sur un autogouvernement de ses règles par la communauté qui le supporte, celle-ci n'est pas antinomique avec un rôle pour l'Etat pour autant que celui-ci devienne un Etat partenaire (Bauwens, 2015). C'est d'ailleurs un enjeu tout à fait essentiel pour les communs dans leur perspective de proposer une alternative de se relier aux institutions et, en particulier, à l'Etat (Rendueles et Subirats, 2019).

[5]Entretien de G. Ciascai en 2018 avec des fermiers de Varastiet avec des administrateurs de la coopérative agricole Carrefour Varasti

La place de la municipalité de Vărăști est différente dans cette institution polycentrique que revêt le commun de Vărăști. Si, au départ, elle a marqué une certaine réserve, se traduisant par quelques délais dans les autorisations nécessaires pour l'implantation de l'entrepôt Carrefour sur sa commune, elle est très vite devenue un acteur attentif et conquis par la coopérative Carrefour Vărăști. Pour au moins deux raisons explicitées par son maire lors d'un entretien avec ce dernier. La première est d'ordre économique en lien avec la valeur ajoutée territoriale apportée par les gains des producteurs de Vărăști à la fois augmentés et sécurisés. Il est important de souligner que, selon lui, les revenus fiscaux de la municipalité se sont accrus non seulement en raison d'une base fiscale plus grande mais aussi du fait de comportements plus citoyens des producteurs locaux face à l'impôt[6]. La seconde raison est liée à un effet de bien-être territorial largement dû à l'intervention de Carrefour Roumanie sur le territoire. Comme nous l'avons déjà évoqué, l'engagement de Carrefour dans la coopérative agricole de Vărăști est lié à son implication dans le bien-être de la communauté locale, qui entre pour lui dans sa politique RSE. Cette implication s'est traduite économiquement par la mise à disposition de petits matériels aux agriculteurs mais aussi d'expertises pour qu'ils puissent répondre de manière satisfaisante aux exigences de la chaîne logistique de produits frais en termes aussi bien de délais que d'environnement. Ces petits producteurs sont d'ailleurs très satisfaits de la coopérative comme douze d'entre eux nous l'ont indiqué dans un questionnaire anonyme. La deuxième raison concerne l'implication sociale de Carrefour dans le bien-être local par notamment une action philanthropique de santé qui a permis à quelques centaines de femmes de bénéficier d'un contrôle préventif anti-cancer du sein organisé par un cabinet médical mobile financé par Carrefour (CSRMEDIA, 2017). Le maire de Vărăști a également souligné parmi ces évolutions favorables, le fait d'une croissance du temps libre des fermiers qui passent plus de temps avec leurs enfants.

3.2 Le translocalisme des communs via la grande entreprise

Mais l'institution polycentrique dans laquelle Carrefour joue un rôle n'a pas seulement des sommets qui relient Carrefour à l'acteur public. Elle renvoie également à l'espace de la RSE de Carrefour qui est un espace médiatique d'abord à l'échelle de la Roumanie mais, aussi et surtout, à l'échelle mondiale de ce groupe multinational. De manière symbolique, le rapport de référence 2018 du groupe Carrefour et ses 372 pages s'ouvre avec la photo de deux agriculteurs de Vărăşti au milieu de beaux légumes. Les activités de communication et de marketing de Carrefour Roumanie ont été très denses les deux premières années, en lien avec l'ancienne directrice de communication et marketing, Andreea Mihai, qui a été très impliquée dans la promotion de la coopérative et dans les activités RSE. Après son départ, Carrefour a lancé dans la deuxième partie de l'année 2018, un programme « Act for food –actiuni concrete pentru ca tu sa mananci mai bine / les actions concrètes pour que tu manges mieux », dans lequel est intégrée la coopérative Carrefour Vărăşti (Puiu, 2018).

[6] Entretien de G. Ciascai en 2018 avec le maire de Varasti

Nous sommes en présence d'un translocalisme des communs qui relie le commun local à des échelles extra-locales via l'espace médiatique dans lequel se joue la RSE d'un grand groupe multinational. C'est sur ce point que nous retrouvons le paradoxe de l'implication de la grande entreprise dans un commun social local. S'agit-il pour Carrefour, via le vecteur écologique, d'opérer une transition de notre mode de développement économique en participant d'un nouveau modèle économique fondé sur les communs ? Ou s'agit-il seulement de capturer la valeur des communs pour le seul bénéfice de ses actionnaires et hauts dirigeants selon cette adaptation propre aux ruines du capitalisme (Tsing, 2017).

Nous ajouterons, enfin, que ce translocalisme des communs via la grande entreprise ne se limite pas à l'espace de la communication médiatique, mais qu'il repose également sur des nouvelles relations entre acteurs économiques par contagion (à d'autres entreprises) et par essaimage (de la même entreprise). Pour l'effet contagion, dont Carrefour n'est peut-être pas le point de départ, il est possible de mentionner le partenariat de la compagnie allemande de grande distribution Kaufland avec la Coopérative Tara Mea/ Mon pays, du département de Vaslui concernant la fourniture de viande, de légumes, d'œufs et de produits laitiers (Rotaru, 2018). Ce même type d'accord se retrouve entre le grand distributeur, Mega Image, membre du groupe belge Delhaize, et la coopérative agricole Légume de Vidra proche de Bucarest (Institutul de Economie Sociala, 2015).

3.3 La place de Carrefour dans le commun de Vărăști : des interrogations critiques

La place de la grande entreprise Carrefour dans le commun social et translocal de Vărăști a fait l'objet de réserves et de critiques formulées à l'occasion de la présentation de nos travaux dans différents colloques. Ces réserves et ces critiques nous sont largement apparues comme des a priori ne tenant pas compte des réalités locales. Selon nous, les interrogations soulevées par la place de la grande entreprise doivent toujours rester sur le terrain des faits et de leur analyse. A ce niveau, l'interrogation principale que ces faits soulèvent porte sur la logique de la valeur qui gouverne ce système de relations complexes polycentrique et translocal : obéissent-elles à une logique extractive de la valeur qui capte la valeur au bénéfice de quelques-uns seulement de ces membres ou, au contraire, à une logique générative de la valeur qui permet à celle-ci d'entretenir un milieu de vie pour tous ses habitants, humains et non humains. Les faits, au sommet du groupe Carrefour, ce sont notamment ceux d'une assemble générale qui en juin 2018 valide sur la proposition du conseil d'administration une rémunération de 7,3 millions d'euros pour son PDG, Alexandre Bompard, avec en plus un plan d'attribution d'actions gratuites à hauteur de 3 596 428 euros (déblocable en 2022 sous condition de performance).

Dans son lien au CAC 40, il ne fait nul doute que le groupe Carrefour participe à une logique extractive de la valeur. Pour autant, cette logique n'efface pas une logique générative de la valeur que la création de la coopérative Carrefour de Vărăști contribue à produire sur son territoire en améliorant le milieu de vie. Seule une étude plus approfondie peut permettre de répondre à la question de savoir si la logique générative de la valeur enclenchée par la coopérative Carrefour de Vărăști nourrit aussi la logique extractive de la multinationale Carrefour et, surtout, seule la suite de l'histoire nous dira si les premiers pas de Carrefour vers une logique générative de la valeur, contraints par la loi roumaine faut-il le rappeler, sont suivis d'autres pas susceptibles d'opérer un changement de paradigme de la valeur.

Conclusion

En nous intéressant à l'objet insolite que constitue la coopérative Carrefour Vărăşti, qui redort le blason de la coopérative agricole en Roumanie en associant des petits agriculteurs de ce territoire avec la multinationale Carrefour, nous avons découvert l'émergence d'un commun social dans lequel la grande entreprise joue un rôle prépondérant.

Tout d'abord, l'entreprise Carrefour de Roumanie est sociétaire de la coopérative Carrefour Vărăști au sein de laquelle elle est associée avec quatre petits agriculteurs locaux également sociétaires de la coopérative. Sur la base de ce capital commun de la coopérative et de son local, elle est partie prenante du premier cercle autour de la mise en commun de l'entrepôt de la coopérative afin d'organiser la distribution des légumes frais dans les magasins Carrefour de Roumanie. Elle participe ensuite au deuxième cercle de ce commun social, qui l'élargit aux 120 petits producteurs fournisseurs de la coopérative qui ont un droit d'accès à l'entrepôt selon un accord qui en fait des commoneurs et, plus encore, à la communauté locale. Par sa coopération avec les petits producteurs locaux mais aussi par son implication dans le bien-être de la communauté locale, Carrefour est un acteur central de ce commun social sur le territoire de Vărăsti. Enfin, par son réseau de grande distribution dans toute la Roumanie et sa stratégie de RSE, Carrefour opère un translocalisme de ce commun en le reliant à des échelles extralocales, nationale et mondiale. Au final, Carrefour se place au centre, avec les autres sociétaires de la coopérative de Vărăști, d'une institution complexe et polycentrique dans laquelle les pouvoirs publics, aussi bien l'Etat roumain que la municipalité de Vărăști, sont également parties prenantes.

Pour notre part, le translocalisme des communs est la propriété grâce à laquelle les communs sociaux ont la possibilité de devenir le nouveau mode dominant de développement dont l'unité de base est le territoire local comme l'usine a pu l'être précédemment pour le communisme. Avec lui, il ne s'agit plus de l'internationalisme de la classe ouvrière mais de la mondialisation des territoires où habiter un sol et se mondialiser ne sont plus antinomiques. Que la grande entreprise soit un allié ou un obstacle dans cette transition écologique, solidaire et démocratique autour de son nouveau paradigme de la valeur générative, l'avenir seul nous le dira.

Bibliographie

Alix N. et alii., (2018), Vers une République des biens communs, éditions LLL. Barsani (2011)

Come abbiamovintoil referendum. Dalla battaglia per l'acquapubblica alla democrazia dei benicomuni – preface de S. Rodotà, Rome, EdizioniAlegre Bauwens M. (2015)

« Plan de transition vers les communs : une introduction », dans Coriat B. ss. ladir. 2015, Le renouveau des communs ou la crise de l'idéologie propriétaire, Les Liens qui Libèrent, Chap. 12, p. 275-290. Broca S.,

Moreau F. (2017), « Quels business models pour pérenniser les communs numériques ? », dans Alix N. et alii, op cit, chapitre 11, p. 155-165. Cornu M. et alii., (2017),

Le dictionnaire des biens communs, PUF. Defalvard H. (2017),

- « Des communs sociaux à la société du commun », Recma, juillet. Defalvard H., Fontaine G., (2018),
- « Construire les PTCE comme des communs sociaux : quelle place pour les pouvoirs publics ?», Recma, juillet, n° 349. Defalvard H. (2020),
- « L'économie sociale et solidaire à l'âge du translocalisme des communs », dans Laudier I. et Renou L.,

Prospective et co-construction des territoires au XXIe siècle, Hermann, p.187-195. Dragan A. (2016),

Emergence et structuration de l'économie sociale et solidaire en Roumanie, Thèse de Doctorat, Université d'Angers, disponible sur https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01482314.

Draperi J.-F. et Margedo A. (2016), « Les Scic, des entreprises au service des hommes et des territoires », Recma, vol. 2, n° 340, p. 23-35.

Fontaine G. (2019), Les communs de capabilités, Thèse de Doctorat, Université Paris Est Marne la Vallée.

Gutwirth S (2018), « *Quel(s) droit(s) pour quel(s) commun(s)* ? », Revue interdisciplinaire d'études juridiques, vol. 81, n°2, p. 83-107.

Laval Ch. Et alii., (2019), *L'alternative du Commun*, Hermann. Ostrom E. (1990), Governing the Commons, Cambridge University Press.

Ostrom E. (2007), Guvernareabunurilor commune, Iasi, Polirom Ostrom E. (2011),

"Par-delà les marches et les Etats. La gouvernance polycentrique dessystèmes économiques complexes » (trad. Eloi Laurent), Revue de l'OFCE, 120, p. 15-72. Rendueles C.,Subirats J. (2019),

La cité en communs, Des biens communs au municipalisme, C&F Editions. Sen A. (2010), L'idée de justice, Flammarion. Tsing A., (2017),

Les champignons de la fin du monde : sur la possibilité de vivre dans les ruines du capitalisme, La Découverte.

Sources internet:

Gimbasanu G. (2017), "Conditiilepe care trebuie sa le indeplineascafermierii care vandprinCooperativa Carrefour", Agrointel, 16 avril 2017, disponible sur http://agrointel.ro/77253/conditiile-pe-care-le-au-de-indeplinit-fermierii-care-vand-princooperativa-carrefour/, accédé en mai 2018 Puiu A.M (2018)., "Act for food" makes life good! Programul mondial Carrefour pentrutranzitiealimentara",

The CSR Report, 14 septembre 2018, disponible sur http://www.csrreport.ro/stiri-csr-romania/act-for-food-makes-life-good-programul-mondial-carrefour-pentru-tranzatie-alimentara-responsabila.html, accédé en avril 2019

Rotaru R. (2018), "Cooperativaagricola "Tara Mea"...", ZiarulFinanciar, 15 fevrier 2018, disponible sur http://www.zf.ro/companii/retail-agrobusiness/cooperativa-agricola-tara-mea-din-vaslui-care-livreaza-carne-lactate-oua-si-legume-in-kaufland-si-a-bugetat-

investitii-de-9-mil-euro-in-2018-16990470,accédé en avril 2018

Anuaru Statistic al Romaniei 2017, INS, Bucuresti, 2015

CSRMedia, Mamografii si teste Babes-Papanicolauoferite gratuit femeilordinVarasti, Giurgiu, le 7 novembre 2017, disponible sur https://www.csrmedia.ro/carrefourmamografii-si-teste-babes-papanicolau-oferite-gratuit-femeilor-din-varasti-judetul giurgiu/; accédé en mai 2018

Carrefour Roumanie lance la Cooperative Agricole Varasti, le 5 avril 2017, disponible sur http://www.carrefour.com/fr/nos-actualites/carrefour-roumanie-lance-la-cooperative-agricole-varasti; accédé en mai 2018

«Premieremondiala la Carrefour", Nasul TV, le avril 2017, disponible sur https://www.nasul.tv/premiera-mondiala-la-carrefour-cooperativa-agricola-varasti-livreaza-direct-la-magazin-produse-100-romanesti-p/"S-a lansatCooperativa!...";

Stirimondene, le 5 avril 2017, disponible sur http://www.stirimondene.eu/s-a-lansat-cooperativa-fructe-si-legume-proaspete-si-gustoase-la-care-am-visat-dintotdeauna-in-carrefour/; accédé en mai 2018

Institutul de Economie Sociala, Studiu de caz – Cooperativa Agricola "Legume de Vidra", 2015, disponible sur

http://www.ies.org.ro/library/files/newcrops_ro_studiu_de_caz_5_cooperativa_vidra_ro.p df Legeacooperatiei

agricole nr 566/2004 disponible sur https://lege5.ro/Gratuit/gu3tamzq/legea-cooperatiei-agricole-nr-566-2004

Legeanr 21/2019 pentrumodificarea si completareaLegiicooperatiei agricole nr 566/2019 disponible sur https://lege5.ro/Gratuit/gmytkmbygyya/legea-nr-21-2019-pentrumodificarea-si-completarea-legii-cooperatiei-agricole-nr-566-2004